

**Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 16 décembre 2024**

**1.- Appel**

Il est 20h16 lorsque M. Gilles Devals, président du conseil général, ouvre la séance ; 18 membres sont excusés et 5 sont absents.  
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2.- Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024**

M. Jean Daniel Richardet souligne qu'au point 4, les montants des revenus et des charges sont inversés.

Notre Président confirme que le PV sera modifié afin de corriger cette erreur.

Le procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024 avec la modification mentionnée est accepté.

*56 Oui, 0 Non, 3 abstentions.*

**3.- Assermentations**

Mme Alice Rossier et MM. Loïc Besançon, Antoine Maitre et Benjamin Saugy sont assermentés.

63 conseillères et conseillers sont présents-es à cette séance.

**4.- Préavis 2024-02 – Budget de fonctionnement pour l'année 2025**

Le budget 2025 présente des recettes pour un montant de CHF 4'674'400.- et des charges pour 4'874'400.-. Il se solde donc par un excédent de charges de CHF 200'000.-.

Le syndic commente le budget pour l'année 2025. Il explique que les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et que l'année 2025 ne déroge pas à cette règle. Ce budget a été calculé sur une base de 900 habitants. Il rappelle que le budget 2025 est le dernier présenté sous MCH1 car en 2026 nous passerons sous le Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Le Syndic annonce l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NIPIV) qui a pour but d'être plus simple, transparente et équitable. Les effets seront évalués après deux exercices, mais la Commune devrait en être bénéficiaire. Il présente ensuite les éléments du budget 2025.

Il souligne que malgré une charge de travail en constante augmentation (env. 1300 heures de vacances), le traitement des membres de la Municipalité reste inchangé. Le cahier des charges du poste de secrétaire sera révisé, avec une adaptation de la grille salariale en conséquence. Une indexation salariale de 2 % sera appliquée pour l'ensemble du personnel communal.

Il précise que le PomInfo continuera d'être publié une fois par an, pour un coût de CHF 11'000.-. En outre, l'achat de 12 oriflammes décoratives pour CHF 3'600.- est prévu afin d'embellir et de valoriser l'espace public. Un nouveau logiciel comptable devra également être acquis, les mises à jour du programme actuel étant arrêtées. Des formations du personnel afin d'assurer une transition fluide vers le nouveau système sont intégrées au budget.

À la grande salle, un adoucisseur d'eau sera installé et le système photovoltaïque sera mis à jour pour un montant de CHF 15'000.-. La Municipalité essaiera de refacturer cette somme auprès du réalisateur initial de l'installation. Une étude CECB+ est prévue pour les bâtiments de Troillet et l'ancien collège. De plus, des travaux d'étanchéité sont planifiés dans le local des archives du bâtiment communal.

Afin d'optimiser les opérations de déneigement, l'achat d'un semoir pour saleuse a été planifié pour un montant de CHF 11'000.-. Des travaux d'entretien routier (CHF 25'000.-) ainsi qu'une étude portant sur la traversée de Pomy (CHF 5'000.-) sont aussi prévus. Par

ailleurs, un montant de CHF 10'000.- est prévu pour couvrir les honoraires d'étude nécessaires à la réalisation d'une nouvelle place de jeux sur la parcelle No 92.

La taxe déchets sera augmentée de CHF 20.- dès janvier 2025 afin de garantir l'autofinancement du dicastère. Un collecteur du réseau d'égout sera remplacé (CHF 35'000.-), partiellement financé par le fonds de réserve (CHF 18'600.-).

Pour conclure, demeurant résolument engagée et déterminée à renforcer le bien-être et le développement de la Commune, la Municipalité poursuit ses initiatives même face aux défis économiques et aux incertitudes susceptibles de se présenter.

M. Jean-François Ballif nous lit le rapport de la commission de gestion qui invite le Conseil général à accepter le budget.

Notre président ouvre le débat.

M. Loïc Burdet se demande s'il est possible d'évaluer le montant de la péréquation pour les budgets à venir compte tenu des investissements.

Le Syndic lui répond que dans les simulations faites avec la nouvelle péréquation, calculée sur la base d'anciens comptes, la Commune était bénéficiaire de CHF 85'000.-. Il explique que maintenant la péréquation fonctionne de manière différente d'avant et que les investissements ne devraient plus avoir d'impact direct sur la péréquation.

M. Jean-Pierre Grin se demande quels sont les montants des emprunts.

Le Syndic répond que les montants sont de 9,2 millions. Il précise qu'ils ont renouvelé dernièrement 7,5 millions avec des échéances différentes car jusqu'à présent, les emprunts étaient à court terme mais avec la montée des taux, ils ont essayé de stabiliser.

Après avoir constaté que les conseillers n'avaient reçu qu'une page sur deux du préavis annexé à la convocation, le président procède à la lecture des pages manquantes. Il rappelle par ailleurs que l'ensemble des documents relatifs au Conseil général sont disponibles sur le site internet de la Commune.

Le budget est soumis au vote.

**Le Conseil décide d'adopter le budget de fonctionnement 2025 de la Commune de Pomy tel que présenté**

***62 Oui, 0 Non, 1 abstention***

### **5.- Préavis municipal 2024-03 – Adoption du Plan d'affectation « La Borbaz »**

Le Syndic commente le préavis. Il explique que l'Établissement horticole Desarzens, actif à Pomy depuis plusieurs décennies, est un acteur important de l'économie régionale avec une production annuelle d'environ 500'000 plants et plus de 20 emplois directs. L'Établissement horticole souhaite diversifier ses modes de production pour obtenir la certification Bio, ce qui nécessite de nouvelles serres distinctes de celles utilisées pour les plantes d'ornement produites selon des méthodes conventionnelles.

L'actuel Plan partiel d'affectation (PPA) « La Borbaz », en vigueur depuis 1993, ne permet plus la création de nouvelles serres indépendantes. Une révision et une extension du PPA sont donc proposées pour permettre le développement des activités de l'entreprise sur la parcelle No 333 récemment acquise et actuellement en zone agricole.

Le périmètre du nouveau PA englobe les parcelles No 243 et 333, et les affecte en zone agricole spécialisée 16 LAT, destinée notamment aux activités sous serres. Cette zone est subdivisée en cinq aires : constructions, production, installations techniques, accès/stationnement et verdure.

L'enquête publique, ouverte du 1er au 30 juin 2024, n'a suscité aucune opposition. Le Plan d'affectation vise une valorisation maîtrisée du territoire, tout en garantissant le développement de l'Établissement Desarzens et la préservation des équilibres environnementaux. La Municipalité recommande l'adoption de ce plan, dans l'intérêt économique, social et environnemental de la commune.

M. Loïc Burdet nous lit le rapport de la commission favorable au préavis.

Personne ne demandant la parole, le préavis est soumis au vote.

**Le Conseil décide :**

**Article 1.** D'adopter le Plan d'affectation « La Borbaz »

***62 Oui, 0 Non, 1 abstention***

**Article 2.** D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation « La Borbaz »

***62 Oui, 0 Non, 1 abstention***

**Article 3.** D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à le défendre en justice

***62 Oui, 0 Non, 1 abstention***

**Article 4.** De réserver l'approbation du Département des institutions et du territoire.

***62 Oui, 0 Non, 1 abstention***

**6.- Préavis municipal 2024-04 – Adoption de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement**

Le Syndic commente le préavis municipal 2024-04 qui concerne l'adoption de la révision du Plan d'affectation communal (PACom), anciennement appelé Plan général d'affectation (PGA), ainsi que de son règlement. Il explique que le PACom définit les zones du territoire communal et les règles relatives à leur utilisation. Ce document, juridiquement contraignant, doit être révisé environ tous les 15 ans, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il précise que la commune est actuellement régie par plusieurs plans, dont le PGA de 1981, modifié en 1991 et 2008, ainsi que deux plans partiels d'affectation (PPA) : celui de « La Repia » (1989) et celui de « Longemale » (2020), ce dernier étant exclu de la présente révision. La révision du PACom est devenue obligatoire en raison de la nouvelle LAT entrée en vigueur en 2014. Elle vise à mettre le plan en conformité avec le droit supérieur, à garantir une planification cohérente et moderne, à harmoniser et simplifier et à répondre aux enjeux contemporains comme la densification ou la protection des terres agricoles.

Une première version du projet, mise à l'enquête en 2017, avait suscité 18 oppositions et fut abandonnée. Le Conseil général a ensuite validé la reprise de l'étude en décembre 2020.

Entre mars et juin 2021, la Municipalité a révisé le PACom avec ses partenaires, dont le bureau Jaquier-Pointet, l'AggloY, la DGTL et les services cantonaux. Le dossier a été soumis à l'examen préalable le 29 juin 2021. La DGTL a répondu le 26 janvier 2022 en demandant plusieurs ajustements, notamment sur le périmètre urbanisé, l'IUS, les dangers naturels et les limites de l'aire forestière. Le 30 août 2022, les propriétaires des parcelles concernées par la disponibilité des terrains ont été consultés afin de confirmer ou non leur volonté de construire. Une séance d'information publique a eu lieu le 8 novembre 2022, puis le dossier a été mis à l'enquête publique du 25 janvier au 23 février 2023.

Ce projet prévoit un développement de l'urbanisation orienté vers l'intérieur du milieu bâti et un ajustement des zones à bâtir afin de répondre aux besoins pour les 15 prochaines

années. Il distingue un périmètre de centre soit un périmètre compact d'agglomération dont la croissance est définie par le projet d'agglomération AggloY, et un périmètre hors centre où le potentiel de croissance est calculé sur une croissance de 0,75 % par an. Cette dernière zone présente un surdimensionnement de 69 habitants. Le redimensionnement de la zone à bâtir s'est fait selon les principes définis par le plan directeur cantonal, notamment en dézonant les franges de la zone à bâtir en zone agricole et en affectant en zone à bâtir inconstructible les espaces vides au sein du tissu bâti. Les propriétaires des parcelles ayant encore du potentiel ou étant libres de construction ont été consultés.

Le nouveau PACom vise la mise en conformité avec le cadre légal actuel, tout en intégrant des objectifs clairs : protéger le patrimoine bâti et le paysage, densifier en utilisant les volumes existants, et encourager la mixité fonctionnelle. Les principales mesures de révision comprennent la réduction du surdimensionnement, la modification des prescriptions réglementaires, le renforcement de la protection des bâtiments, l'adaptation des limites de construction à la route, la prise en compte des dangers naturels, ainsi que la délimitation de l'aire forestière.

Le plan est accompagné d'un règlement définissant les caractéristiques principales des différentes zones, notamment les indices d'utilisation du sol (IUS), hauteurs, distances aux limites, types de toitures et couleurs des façades. Le nouveau règlement supprime la limitation du nombre de logements et d'étages par parcelle. Il impose aussi une évaluation préalable du potentiel d'augmentation des surfaces de plancher déterminantes dans les volumes existants avant toute nouvelle construction. Les différentes zones prévues par le PACom, les nouvelles prescriptions ainsi que le plan fixant la limite des constructions sont présentées.

Le Syndic informe que le projet mis à l'enquête en 2023 a reçu quatre oppositions telles que mentionnées dans le préavis qui portaient sur les limites de construction, le changement d'affectation, la disponibilité des terrains. Les opposants ont été reçus individuellement par la Municipalité. À l'issue de ces entretiens, deux oppositions sur quatre ont été retirées. La Municipalité, souhaitant intégrer deux modifications, a procédé à une mise à l'enquête complémentaire, laquelle n'a suscité aucune remarque ni nouveau retrait d'opposition. Deux oppositions demeurent actives. Le Conseil est donc invité, lors du vote de l'article 5, à adopter les réponses aux oppositions formulées par la Municipalité et à lever les oppositions qui ont été maintenues.

Après quatre ans d'élaboration, le PACom proposé offre un cadre conforme aux normes actuelles, intégrant densification, protection du cadre naturel et protection contre les dangers naturels. La Municipalité invite le Conseil à adopter les six articles soumis au vote.

Mme Cindy Besançon nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis, qui nous recommande de l'accepter.

Notre président ouvre le débat.

Mme Johanne Pelet remercie la municipalité d'avoir accepté leur demande de modification de la limite de la parcelle 45 et d'avoir fait une mise à l'enquête complémentaire. Toutefois, elle trouve qu'il n'est pas très clair que les articles 1 à 4 du préavis concernent la mise à l'enquête initiale et la mise à l'enquête complémentaire. Elle aimerait que ce soit davantage protocolé que ces 4 premiers articles concernent les deux mises à l'enquête et donc que si le Conseil général les accepte, les deux mises à l'enquête seront approuvées.

Notre Syndic précise qu'il y a bien eu une première enquête puis une enquête complémentaire. Dans le cadre de la parcelle 45, il y avait cette problématique de limite de construction qui a été modifiée dans le sens des propriétaires. Il explique que ce qui va être présenté au canton est une nouvelle carte à jour qui comprendra donc ce qui a été mis à

l'enquête lors de l'enquête de base et la modification de l'enquête complémentaire. Généralement, les mises à l'enquête sont sur des bouts de cartes ou sur certains articles car la cartographie et/ou le règlement ne sont pas refaits entièrement, mais quand le dossier est déposé au canton, la Municipalité fait une carte mise à jour des deux enquêtes et c'est sur cette carte que le canton statue. Le fond cadastral par exemple a évolué en 4 ans car il y a eu de nouvelles constructions donc le cadastre tout comme les limites de constructions et le règlement seront mis à jour avant le dépôt du dossier au canton. Il confirme donc que les articles 1 à 4 du préavis concernent bien les deux mises à l'enquête.

Mme Sandra Duchamps se demande si les normes VSS en vigueur sont toujours de 1,2 place de parc pour 100m<sup>2</sup> constructibles.

Notre Syndic confirme que de tête ça doit être ça et donc qu'ils n'ont pas le choix d'abandonner le garage et les deux places de parc car le canton refuse que la Commune aille au-delà des normes VSS. Ils avaient essayé de le faire en 2011 mais cela n'est pas passé.

Mme Marguerite Kudelski a découvert lors de la présentation de la carte que la moitié de la parcelle aux Terres Rouge passait en zone de verdure et pourtant elle n'a jamais été contactée à ce sujet. Elle se demande comment ça se fait.

Notre Syndic répond que c'est ce qui a été proposé lors de la mise à l'enquête et qu'il s'agit de parcelles qui n'ont plus de potentiel constructible en raison de leur emplacement.

Mme Marguerite Kudelski demande s'il est quand même possible de mettre des panneaux solaires.

Notre Syndic répond que, selon lui, les panneaux solaires au sol font partie des petits aménagements comme une piscine qui sont sûrement toujours réalisables. Il précise que pour des panneaux solaires au sol, il risque plus d'y avoir des problèmes de voisinage bien que la parcelle ait un grand dégagement.

Mme Marguerite Kudelski constate que Chevressy est un peu étranglé pour développer des constructions et se demande donc si le bâti est touché.

Notre Syndic répond que le bâti n'est pas touché et donc qu'il est toujours possible d'exploiter le bâti existant.

M. Robert Richardet se demande si la Municipalité a une vision pour les 400 potentiels nouveaux habitants concernant les infrastructures telles que le collège ou la déchetterie.

Notre Syndic répond que la Municipalité a bel et bien réfléchi aux problématiques de l'école et de la déchetterie. Il explique que d'après les spécialistes et leurs tables, avec Longemalle et les 260 nouveaux habitants, il y aurait 21 élèves donc sur 400 habitants il y aura probablement une quarantaine d'élève. Toutefois, il précise qu'à la différence du plan de quartier Longemalle où des nouveaux bâtiments sont construits et en l'espace de deux ans ils seront occupés, l'inertie est lente donc il s'agit de 400 habitants sur la durée. La Municipalité ne s'attend effectivement pas à recevoir une multitude de demandes de mise à l'enquête sitôt le PACom validé. En outre, une extension du collège est déjà prévue. Néanmoins, il rappelle que la Municipalité travaille sur la démographie et sur d'autres éléments qu'ils ne maîtrisent pas. Maintenant, la LAT veut densifier donc on ne peut pas avoir de nouvelle zone constructible tant que le périmètre compact n'est pas occupé. Quant à la déchetterie, elle est actuellement sur une surface agricole et ils espèrent que ce ne sera pas le point d'accroche du canton car ils pourraient accepter l'entier du plan sauf cette zone mais cette déchetterie fait sens car elle fait partie de la bordure du village donc presque tous les habitants peuvent y aller à pied. De plus, pour les personnes âgées, le passage d'une benne ou de l'employé communal est de temps en temps organisé. Ils sont conscients que l'augmentation de la démographie a des effets : cela ne représente pas que des impôts qui entrent mais aussi des frais en plus.

M. Jean-Pierre Grin se demande si une zone d'affectation constructible a été réservée pour l'agrandissement du collège et si l'article du règlement concernant la hauteur et la largeur des fenêtres qui posait problème quant aux nouvelles constructions a été maintenu.

Notre Syndic précise qu'il y a déjà un avant-projet d'extension pour le collège donc il a été prévu de ne pas empiéter sur la zone verte qui se trouve beaucoup sur la parcelle de la Cure. Au sujet de la problématique des fenêtres, il n'y aura plus besoin de déroger comme aujourd'hui en raison d'un règlement qui n'est plus adapté au standard de construction d'aujourd'hui, ce point a été supprimé.

M. Christophe Duruz se demande à partir de quand le nouveau PACom sera valable pour une durée de 15 ans.

Notre Syndic indique qu'il entrera en vigueur dès sa mise en application, une fois signé par le canton. Ainsi, si le prochain PACom prend autant de temps à élaborer que celui-ci, il faudra presque déjà commencer à s'y atteler.

Mme Marguerite Kudelski constate qu'elle n'a pas trouvé la parcelle 408 sur GeoPlanet dont il est fait question dans le préavis

Roger Hug et notre Syndic précisent que certaines parcelles ont été regroupées dans l'intervalle et que cette dernière est devenue la parcelle 72, sauf erreur. La Municipalité travaille sur des documents qui ne sont pas fixes donc il peut y avoir des décalages.

Mme Carole Frei se demande combien de temps cela va prendre avant que le PACom ne soit validé.

Notre Syndic explique que si le préavis est accepté, la Municipalité pense pouvoir donner au canton l'entièreté des documents en février et puis après ça va transiter dans les services qui vont faire un préavis à la Conseillère d'Etat qui va le signer. Ça risque de prendre entre 6 mois et une année.

Notre Président explique qu'il lui a été suggéré par certains conseillers et par le Préfet de proposer de voter les différents points de ce préavis à bulletin secret étant donné la sensibilité du sujet. Toutefois, compte tenu du faible nombre d'interventions, le sujet ne semble finalement pas si sensible ; le vote se déroulera donc à main levée, sauf demande contraire. Aucune demande de vote à bulletin secret n'ayant été formulée, le vote s'est déroulé à main levée.

La conseillère Johanne Pelet explique, après une demande de M. Jean-Pierre Grin à ce sujet, qu'elle ne peut pas retirer seule son opposition car elle l'a déposée avec son père. Cependant, afin d'éviter un conflit d'intérêt concernant l'article 5 de la présente votation, qui prévoit la levée de son opposition, elle décide de se récuser pour ce point.

Le préavis est soumis au vote.

**Le Conseil décide :**

**Article 1.** D'adopter le Plan d'affectation communal, échelles 2'000 et 5'000

*57 Oui, 0 Non, 6 abstentions*

**Article 2.** D'adopter le plan des limites de constructions

*55 Oui, 1 Non, 7 abstentions*

**Article 3.** D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation communal et la police des constructions ;

*54 Oui, 0 Non, 9 abstentions*

**Articles 4.** D'adopter la délimitation de l'aire forestière

*à l'unanimité*

**Article 5.** D'adopter les réponses aux oppositions formulées par la Municipalité et de lever les oppositions maintenues

*44 Oui, 0 Non, 18 abstentions*

**Article 6.** De réserver l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport.

*56 Oui, 0 Non, 7 abstentions*

## **7.- Informations de la Municipalité.**

### **M. Christian Pellaux**

Concernant la grande salle, il y a eu passablement de locations cette année. Les locataires sont contents et plusieurs d'entre eux reviennent. Il remercie la secrétaire communale Nathalie pour l'excellente gestion du calendrier des locations parce que ce n'est pas toujours évident. Au sujet des immeubles communaux, il n'y a pas eu de changement de locataires cette année et un CECB+ a été effectué au bâtiment communal. Il remercie également Aurélien Vulliemin qui s'occupe du nettoyage de la salle. L'étude de l'agrandissement de la grande salle avec une planification financière 2027 et 2028 est en cours. Dernièrement, un défibrillateur a été déposé contre la façade du bâtiment communal et afin que chacun puisse l'utiliser si besoin, une formation est ouverte à tous jeudi 20 janvier à 18h30 devant le bâtiment communal. Il remercie le personnel communal pour le travail effectué et remercie le syndic et ses collègues municipaux pour la bonne ambiance au sein de la Municipalité tous les lundis. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

### **M. Sacha Jeanrenaud**

À propos de la parcelle 92 récemment acquise, un tout-ménage a été distribué aux habitants. Au nom de la Municipalité, il remercie chaleureusement la population pour sa grande participation au sondage, auquel plus de 40 foyers ont répondu. Les idées et suggestions recueillies par ce biais permettront à la Municipalité d'étudier le futur projet de cette place de jeux et de détente, dans le but de répondre au mieux aux attentes. Il remercie la Municipalité pour la bonne collaboration et adresse à chacun ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

### **M. Patrick Grin**

Il informe que les personnes qui n'ont pas encore leur sapin de Noël peuvent aller en chercher un à la déchetterie car il en reste encore quelques-uns et il précise qu'ils sont toujours offerts par la Commune cette année. Pour les amateurs de feux de cheminée, des stères de bois d'un mètre sont disponibles le long du chemin du refuge. Il suffit de le contacter directement ; la facturation est assurée par le triage, au tarif de CHF 90.- TTC. Concernant le semoir à sel mentionné dans le budget, sa livraison est prévue cette année. Il s'agit d'un modèle performant, qui s'adapte à la vitesse du tracteur, permettant ainsi une répartition optimale, sans excès ni sous-dosage. Il pourra également être utilisé pour épandre du sable ou du gravier. Il remercie l'ensemble du personnel communal, ses collègues et souhaite de belles fêtes de fin d'année et une excellente santé à tout le monde.

### **M. Kilian Cuche**

Travaux réalisés : Il y a eu des gros travaux ces derniers mois entre le réservoir et le carrefour juste devant l'ancien restaurant : il s'agissait de la 2<sup>ème</sup> mesure de notre plan directeur cantonal pour la distribution des eaux. Cela a permis de remplacer la conduite principale depuis le réservoir de Pomy jusqu'ici. Ils ont profité de remplacer les bornes hydrantes pour améliorer la défense incendie et ils ont trouvé plein d'anciens collecteurs qui ont dû être

réparés. En outre, des vannes de branchement ont été adaptées et d'autres réparations notamment en lien avec Swisscom ont été effectuées. Le 31 octobre, il y a eu une fuite d'eau qui a causé un peu de retard dans le programme. Toutefois, les feux seront enlevés pour Noël.

L'étude pour le prix de l'eau s'est terminée. La première mesure qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 est une augmentation de 10 centimes par m<sup>3</sup> d'eau donc on va passer de 1.90 à CHF 2.-, sachant que la Commune paie CHF 2.20 à la SAGENORD donc il a été possible de compenser une année et demie en prenant sur le fonds de réserve. Aujourd'hui, suite à beaucoup de discussions, la SAGENORD a accepté de baisser le prix de vente de l'eau à CHF 2.- et de revoir les investissements ce qui permet de nous aligner avec eux.

Au sujet du Chlorothalonil, il existe deux variantes si on veut diminuer le taux présent dans l'eau : on peut mélanger notre eau avec celle de la SAGENORD qui devra la traiter un jour si ça devient obligatoire, cela augmenterait le coût au m<sup>3</sup> de CHF 0.90 et si on décide de traiter celle de Pomy en plus alors on rajouterait CHF 1.80 par m<sup>3</sup> donc CHF 2.70 au total. Ainsi, si on devait traiter le Chlorothalonil à Pomy également, cela doublerait le prix du m<sup>3</sup>. Ces chiffres illustrent l'impact financier qu'aurait une éventuelle obligation de traiter l'eau qui est encore potable aujourd'hui. Des scénarios de financement pour équilibrer les taxes de consommation et les taxes fixes ont également été effectués.

Au niveau de la Cybersécurité, il a fallu mettre à jour car il y avait de nouvelles exigences. Ils ont également dû faire un exercice très formateur de gestion de crise cyber avec l'état-major cantonal de conduite et le CSRT.

Travaux en cours : le projet d'ouvrage de reconstruction de la station de pompage qui est la 3<sup>ème</sup> mesure du plan directeur des eaux ; la mise à jour du règlement sur l'épuration qui permettra de scinder les taxes ; il a été décidé de passer la problématique informatique dans un investissement qui comprend l'infrastructure informatique (cloud), le logiciel qu'il faut changer et le passage à MCH2 sont prévus pour le conseil de juin 2025.

Travaux futurs : entretiens au réservoir, des captages, des nettoyages et des remplacements de conduites sont prévus comme d'habitude.

La qualité de l'eau : des tests sur les pesticides ont été faits en plus des tests standards. Aucune norme n'est dépassée bien qu'on soit à la limite pour le Chlorothalonil. Il n'y a pas de données concernant les PFAS car cela n'a pas été testé, mais, pour l'instant, il n'y a pas d'exigence. Un entretien avec le canton est prévu en février à ce sujet. Il remercie le personnel communal, la Municipalité et le conseil et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

## **M. Roger Hug**

La compostière sera fermée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars donc si on a encore des branches à débarrasser, on peut demander la clé à Laurent Chevalley afin de les amener à la compostière. La déchetterie sera fermée le 26 et le 31 décembre. Au dernier conseil général auquel il était absent, une question sur les déchets des entreprises avait été posée. Le point 3 des directives communales relatives à la gestion des déchets de Pomy annexées au règlement communal du 22 août 2011 sur la gestion des déchets prévoit notamment que « Les petites quantités de déchets assimilables à des déchets ménagers issus d'une activité professionnelle exercée sur le territoire de la commune (entreprises, exploitation agricoles, commerces et artisans ... ) peuvent être remises aux collectes habituelles en utilisant soit les containers mis à leur disposition (taxe au poids) soit les sacs taxés. ». Ainsi, les exploitations agricoles doivent amener directement leurs déchets chez STRID ou alors elles peuvent avoir un container que STRID vient vider.

Concernant la gestion des plastiques, une solution a été mise en place dans le périmètre STRID. Celle-ci prévoit que l'administration communale vend des sacs taxés à CHF 1.80 et les particuliers peuvent les acheter puis les mettre dans un container spécial à la déchetterie qu'une entreprise vient rechercher. Il ne trouve pas que cette solution est très idoine, il

préférerait qu'il y ait uniquement un container à la déchetterie afin d'éviter d'avoir un sac en plus chez soi.

Au sujet de la gestion des déchets carton, il y a des problèmes dans la zone de la grande salle car les communes voisines viennent déposer leurs cartons. De plus, contrairement aux papiers qui paient bien, il faut payer pour le vidage des containers de cartons.

Quant aux batteries et piles, il y a plusieurs déchetteries voire sociétés qui ont pris feu notamment au Mont-sur-Lausanne et à Etoy en raison de la présence de batteries dans les déchets ménagers. Une campagne a été mise en place à ce sujet.

Les travaux au giratoire de l'Orif sont terminés hormis certaines modifications de signalisation le long de la mobilité douce et de la route de Sermuz prévues par la DGMR et la police Nord Vaudois. Par ailleurs, la mise à l'enquête de la route RC 422 Pomy-Cronay s'achève à minuit et les remarques et oppositions seront traitées au mois de janvier par la DGMR. Le tracé part du giratoire de Pomy jusqu'à la sortie de Cronay.

L'agglomération yverdonnoise a fait un projet PA5 et la Commune de Pomy a ajouté dans ce projet la traversée du village, notamment pour la sécurisation des piétons. L'entretien des chaussées ainsi que l'assainissement des réseaux souterrains devront également être mis en place. La Commune va essayer de faire passer une partie de ces travaux sur le projet de l'agglomération afin que cela soit payé en partie par l'agglomération et une autre partie par une subvention du canton. Ces travaux devraient se faire d'ici 2028/2030 s'ils sont acceptés dans le projet.

Le plan général de circulation a pris du retard, des offres pour la signalisation seront demandées aux entreprises afin de passer en zone 30. Ensuite, un préavis sera effectué pour que le conseil général accepte le concept du 30 km/h et le financement. Finalement, il faudra passer cela dans la FAO et faire la mise à l'enquête.

L'entretien des rues a été mis dans le budget, il faudra faire le gravillonnage dans la Ruelle et colmater des fentes sur le chemin de la Gagine et remettre en place quelques dalles sur le chemin du refuge.

Une restriction de circulation est prévue entre Pomy et la croisée du Moulin de Gressy courant 2025 pendant environ 1 mois afin de poser un nouveau tapis.

Il remercie tous les surveillants de la déchetterie et de la compostière, au personnel communal, à ses collègues et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé.

### **Mme Murielle Billaud**

Comme il y aura une extension du collège, une extension de l'UAPE est aussi prévue afin d'offrir des places supplémentaires. Compte tenu du succès obtenu l'an dernier par les cafés-contact des personnes retraitées, le projet va être reconduit en 2025. La Municipalité a déjà arrêté quatre dates : le 08 janvier, le 09 février, le 14 mars et le 14 avril. Ce sera donc à chaque fois un matin différent afin que les personnes qui ont des activités fixes puissent venir en tout cas une fois. Elle se réjouit de passer ces moments avec les personnes présentes. Des rencontres davantage intergénérationnelles ont été envisagées avec Marine Cuhe telles qu'un après-midi goûter canadien avec des jeux. Elle invite ceux qui souhaitent participer à ces rencontres, une ou deux fois par an, à la contacter pour en discuter. Elle remercie l'ensemble du personnel communal pour leur excellent travail et ses collègues pour la bonne entente et rappelle qu'un apéro sera offert à l'issue de ce Conseil, auquel tous les conseillers sont conviés. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

### **M. Yvan Débieux**

Au sujet du quartier Longemale, il rappelle qu'il existait trois problématiques : les fouilles archéologiques assez conséquentes et dont les travaux prenaient l'ascenseur au niveau financier, la taxe sur la plus-value par rapport au changement d'affectation de la parcelle et les oppositions. Au niveau de l'archéologie, la Municipalité et leur mandataire ont rencontré

le chef de service de la direction générale des immeubles et du patrimoine et l'archéologue cantonal et ils doivent leur faire des propositions quant à la méthodologie afin d'avoir quelques pistes d'économies. Il sera difficile d'obtenir la prise en charge des coûts par le canton car c'est le propriétaire du bien fonds qui doit les prendre à sa charge. Concernant la taxe sur la plus-value, ils ont reçu un courrier du canton qui fixait une taxe à 3,5 millions auquel ils ont répondu pour remettre en cause la manière de calculer. A l'issue de cet échange, une séance dans le bureau de la Conseillère d'Etat a été prévue au mois de janvier afin de pouvoir amener leurs arguments. Ils espèrent pouvoir revenir à un montant plus raisonnable car ce projet fait partie des mesures de l'agglomération. Quant aux oppositions, elles seront traitées plus tard quand ces deux gros points de désaccord avec les services de l'Etat seront réglés.

Il remercie ses collègues pour la confiance et il remercie le conseil général pour l'acceptation des trois préavis. Il souhaite une belle année 2025 à tous.

## **8.- Divers et propositions individuelles**

Le président explique que, depuis deux ans, lors de sa visite annuelle de la Commune, le préfet insiste sur la question du passage du conseil général au conseil communal à Pomy. La commune compte actuellement 875 habitants, et la loi prévoit qu'à partir de 1'000 habitants, le conseil communal devient obligatoire, avec un passage au moment du changement de législature. En dessous de ce seuil, le conseil général peut choisir d'anticiper cette transition. Dans ce cas, il doit se prononcer au plus tard six mois avant le renouvellement de la législature. Comme le prochain changement aura lieu au printemps 2026, une décision d'anticipation devrait être prise lors du conseil général de juin. Aucune décision ne sera prise aujourd'hui, il s'agit simplement de sonder les avis compte tenu du fait qu'on se rapproche des 1'000 habitants.

### Le Président ouvre le débat

M. Claude Chevalley demande combien il y aura de conseillers communaux et combien on est de conseillers généraux aujourd'hui.

Notre président répond qu'il faudra au minimum 35 conseillers et qu'actuellement 86 conseillers sont inscrits.

M. Philippe Widmer estime en tant qu'ancien président de cette assemblée et en fonction des votes de ce soir qu'il n'y a pas d'urgence à passer au conseil communal et qu'il vaut mieux attendre d'y être obligé car ce sera déjà assez rapide. L'ambiance dans le village et la collaboration avec la Municipalité est bonne et bien qu'il y ait toujours des avantages et des inconvénients pour chaque chose, il n'est pas certain qu'un conseil communal serait plus efficient. Il proposerait donc de patienter.

M. Jean-Pierre Grin est du même avis que Philippe Widmer car on a un conseil qui fonctionne bien avec un bon rapport avec la Municipalité. En plus ça permet à tout un chacun tel qu'aux jeunes ou aux nouveaux habitants de participer à cette assemblée primaire qui est démocratique. Il pense qu'il vaut mieux attendre l'obligation et de temporiser aussi longtemps que possible.

Notre Président demande si quelqu'un a un autre avis. Personne ne demandant la parole, il précise qu'à la prochaine visite du préfet il pourra lui expliquer l'avis du conseil général à ce sujet.

Autres divers et propositions individuelles :

M. Jean-Marc Flick a une question concernant les compteurs d'eau car dans son habitation, le modèle de compteur qui devait être installé n'était pas approprié à l'installation et il est

donc sans facture d'eau depuis 1 an et demi. Il se demande quand cela va être mis en place et quand il pourra avoir des relevés pour finaliser la facturation.

M. Kilian Cuche le remercie pour sa question et explique qu'il reste entre 10 et 20 compteurs à remplacer dans le cadre du renouvellement du parc. Conscients du retard de facturation, ils visent à finaliser les changements début janvier afin de pouvoir facturer en tenant compte des nouvelles taxes. Une facture sera donc émise pour les années non facturées jusqu'au remplacement des compteurs.

M. Jean-Louis Desarzens remercie au nom de l'Etablissement horticole Desarzens le conseil pour l'adoption du plan d'affectation la Borbaz ainsi qu'à la Municipalité pour le soutien de projet et pour le travail réalisé.

M. Jean-Marc Flick est surpris que l'on continue à faire payer les pollueurs pour la collecte de plastique car c'est une ressource énergétique qui est recherchée par la plupart des incinérateurs. Ils les font même venir de l'étranger car c'est un matériau exothermique donc qui restitue plus d'énergie à la combustion. Il se demande s'il n'y a pas un moyen de revaloriser ces déchets car la collecte de plastique est intéressante.

M. Roger Hug explique que les usines d'incinération récoltent les déchets plastiques issus des communes. Ce ne sont donc pas des grosses entreprises qui amènent leur déchets plastiques. Les plus grands valorisateurs de déchets plastiques sont les cimenteries et non pas les usines de valorisation thermique. Quant au projet LEO qui se lance sur l'ensemble des périmètres du canton de Vaud, ce sont des sociétés qui se sont mises ensemble et qui ont fondé la société LEO dont la société Cand-Landi qui recycle déjà des bouteilles de PET dans leur usine RC-Plast et ils vont faire la même chose avec les plastiques que l'on devrait livrer dans les sacs à CHF 1.80. Il est prévu qu'une chaîne soit montée à Grandson pour récupérer ces sacs et on devrait toucher un certain montant (inférieur à CHF 1.80) de la société LEO pour les sacs que l'on va livrer chez eux comme pour le papier ou la ferraille. Actuellement, les déchets plastiques du Big Bag de la Commune va chez RC-Plast mais ils ne nous donnent rien et les autres déchets plastiques dans les containers noirs sont incinérés chez Tridel et la Commune paie CHF 400.-/tonne. Il est vrai que le plastique c'est un gros problème.

Mme Marguerite Kudelski se demande s'il ne serait pas préférable d'avoir un container pour les déchets plastiques où on paie au poids.

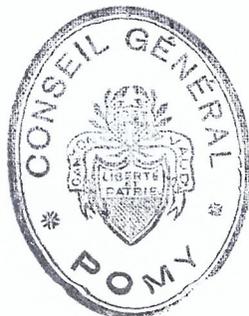
M. Roger Hug explique que si on met nos déchets dans le sac blanc, la commune va retoucher quelque chose car sur le sac de CHF 1.90, la commune va toucher CHF 330.-/tonne.

M. Jean-Marc Flick plaisante en demandant s'il ne vaudrait pas mieux, dans ce cas, ne plus trier du tout.

M. Roger Hug lui répond avec humour que, poussé à l'absurde, ce serait effectivement plus rentable... mais que l'objectif reste tout de même de trier correctement.

Notre Président souhaite de joyeuses fêtes à tous et remercie la secrétaire du conseil général et les scrutateurs pour leur travail. Il clôt la séance à 22h42.

Le président



La secrétaire